

Compte rendu de la réunion des responsables de club du 9 septembre 2011

Membres présents

Mesdames Marie-Claude MOREAU et Céline PARIGOT (représentante du Comité Directeur).

Messieurs José VIÉ, Christian GUILLAUD, Jacky HERVOUET, Francis PETITCOLLOT, Martial BAUDIOT, Nicolas BRULÉ, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Jean-Baptiste PEYRAUD, Raymond THILLOU et Daniel TRUCHY.

Membres absents excusés

Mesdames Martine AUDIBERT et Florence VIÉ
Monsieur Christophe GUYOT.

Clubs représentés : Appoigny, Les Bries, Brichères, Rosoirs, Piédalloues, Envol Rive Droite, Saint-Siméon, Stade Auxerrois, Avicenne, Beauvoir, Beines, Bussy-en-Othe, Chablis, Charbuy, Chemilly, Chéroy, Chevannes, Chéu, Cravant, Domats, Egriselles, Fleury-la-Vallée, Gurgy, Irancy, Laroche, Mailly-la-Ville, Merry-la-Vallée, Migennes, Montacher-Villegardin, Noé, Ormoy, St-Aubin-Châteauneuf, St-Denis-les-Sens, St-Julien-du-Sault, St-Martin-du-Tertre, St-Valérien, Seignelay, Senan, F.M.C. Sens, Sergines, Vallan, Véron, Villeneuve-la-Guyard et Vinneuf-Courlon.

Avant de débiter la réunion, José VIÉ présente les membres de la commission et indique leurs fonctions.

Il nomme les nouvelles équipes représentées dans la salle : Seignelay, Cravant, Migennes, Vinneuf-Courlon, Véron 2, Charbuy, Domats 2 et Saint-Martin-du-Tertre.

Une quinzaine de calendriers ainsi que de la documentation ont été remis aux clubs en début de séance. Les membres de la commission commentent les documents.

Des précisions complémentaires et les réponses aux questions posées sont rapportées ci-après :

➤ Calendrier

Responsabilité des membres de la commission : il est indispensable d'utiliser les adresses mail récemment créées (ex : report.forfait@ufolep89-foot7.org). Les messages seront redirigés vers le membre de la commission exerçant la fonction.

Nom et adresse des dirigeants : toute modification ou erreur est à signaler sur le site.

Le 18 décembre 2011 a été choisi comme journée de rattrapage car l'année précédente, de nombreux clubs ont déclaré forfait à cette période.

La trêve hivernale débute le 11 décembre 2011 et se termine le 29 janvier 2012.

Certains matches ont déjà été calés pendant les journées de rattrapage des 8 et 15 janvier. En effet, certaines équipes se sont engagées en Coupe Nationale à 11 et ne pourront donc pas jouer les 2 et 30 octobre. Il s'agit de Mailly-la-Ville/Esnon – Piédalloues – Auxerre United – Chéu et Paron/Pont-sur-Yonne.

Pont-sur-Yonne ayant fait alliance avec Paron, il convient d'ajouter à la journée du 8 janvier le match Noé/Pont-sur-Yonne et à la journée du 15 janvier le match Fleury-la-Vallée/Pont-sur-Yonne.

Aucun match n'est imposé le jour de Pâques.

➤ Droits et obligations des clubs

Rappel : les feuilles de match blanches sont à envoyer à Christian GUILLAUD, soit par courrier au 76 rue Jean-Michel Dosnon à Auxerre, soit par mail à l'adresse : feuille.blanche@ufolep89-foot7.org.

Les feuilles de match bleues sont à envoyer au siège de l'UFOLEP, soit par courrier au 57 avenue des Clairions à Auxerre, soit par mail à l'adresse : secretariat.ufolep89@orange.fr.

Si un joueur ne présente pas sa licence avant le début de match, il doit obligatoirement présenter une pièce d'identité. Si ce n'est pas le cas, le joueur ne doit pas disputer la rencontre.

Point important : les licences en cours n'existent pas. Si la licence n'a pu être délivrée par le siège de l'UFOLEP par manque de temps, la secrétaire remet au club le coupon licence provisoire.

Un joueur peut prendre une licence tout au long de la saison, sauf s'il est affilié à la FFF, auquel cas la date limite est le 31 décembre.

Un joueur sous le coup d'une suspension en FFF le sera également en UFOLEP.

➤ Reports - forfaits

Lorsqu'un club sollicite un report, il doit obligatoirement fixer une date avec le club adverse.

Les journées de rattrapage peuvent être choisies en dehors de celles définies sur le calendrier (ex : un vendredi).

Au 3ème forfait, forfait général. La saison suivante, l'équipe qui souhaite se réengager dans le championnat démarre dans le dernier groupe.

Cette année, le forfait en Coupe enlève 2 points en championnat (décision prise lors de la réunion annuelle en raison des nombreux forfaits constatés lors de la précédente saison).

➤ Trousse d'urgence

Le contenu de cette trousse n'est qu'une liste indicative. La « bombe de froid » n'est pas recommandée par le médecin fédéral. Cette trousse est à déposer au bord du terrain.

➤ Arbitrage

Les clubs doivent obligatoirement avoir un arbitre la 2ème année.

Les formations d'arbitrage sont gratuites, les déplacements aller/retour sont remboursés.

Il faut être âgé de 18 ans au minimum pour arbitrer des seniors.

➤ Feuilles de match

Nom du dirigeant : il doit être licencié UFOLEP, il peut être un joueur.

Joueurs blessés : la déclaration d'accident est à adresser à l'APAC sous 48 heures.

La case « expulsé » est uniquement destinée aux cartons rouges directs.

Case « NP » : à cocher si un joueur FFF n'a pas participé à la rencontre, ce qui lui permettra de jouer l'après-midi.

L'arbitre central doit arbitrer durant tout le match, sauf en cas de blessure.

Les capitaines doivent signer la feuille avant le début du match.

➤ Liste d'équipe

Cette année, elles seront validées par Christian GUILLAUD et Daniel FERTIN. Elles peuvent être envoyées par mail et seront retournées après validation scannées et revêtues du tampon officiel.

Une sanction sera appliquée en cas de non-présentation de la liste dès le 1er match.

Championnat vétérans

A ce jour, seules 2 équipes complètes se sont proposées.

Il existe un potentiel suffisant pour créer d'autres équipes. C'est pourquoi les dirigeants de clubs peuvent indiquer sur le site internet si certains de leurs joueurs de + de 34 ans sont intéressés. La commission se chargera de mettre en relation les dirigeants afin de constituer des équipes.

Avant de clôturer la réunion, Céline PARIGOT, représentante du Comité Directeur, souhaite un excellent championnat à tous les clubs.

La séance est levée à 22 h 45.

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU